
DESTINATAIRES :	Agentes administratives et personnel de soins des cliniques de vaccination et de prélèvements.
EXPÉDITEUR :	Marie-Ève Sévigny, coordonnatrice des soins infirmiers aux opérations – 1^{ière} ligne
DATE :	3 avril 2020
OBJET :	COVID-19: Modalités de prise de rendez-vous pour vaccination

Voici les nouvelles directives du Ministère de la Santé et des Services Sociaux concernant les activités de vaccination en période de pandémie de la COVID-19.

Les cas suivants doivent être admis selon certaines modalités:

- Attente pour prise de médicaments immunosuppresseurs;
- Traitements pré/post greffe;
- Traitements immunodépresseurs;
- Usagers avec chimiothérapie à venir ou sous traitement de chimiothérapie;
- Coqueluche femme enceintes.

Médicaments immunosuppresseurs et traitements pré/post greffe :

La vaccination doit être maintenue même si cela signifie la prise d'un rendez-vous dédié à la vaccination.

Usagers en attente de traitement immunodépresseur et usagers suivis en chimiothérapie (traitement en cours ou à venir) :

La vaccination peut être jumelée à une visite dédiée à un autre soin essentiel à la santé de l'usager. Dans la situation où une personne doit débiter un traitement, la vaccination doit être reportée pour tout rendez-vous dédié seulement pour de la vaccination.

Femmes enceintes :

Il est recommandé de reporter la vaccination si cela implique une visite dédiée pour la vaccination seulement.

Exceptionnellement, jusqu'à nouvel ordre, nous allons offrir la vaccination contre la coqueluche des femmes enceintes en centre de prélèvement lors d'un prélèvement prioritaire. Les informations concernant les heures et les disponibilités de rendez-vous se retrouvent sur le site de prise de rendez-vous clicsanté.ca. L'usagère devra prendre un rendez-vous pour son prélèvement sanguin, selon les modalités inscrites sur le site, et une infirmière sera en mesure de la vacciner lors de son rendez-vous.

En cas de doute en ce qui a trait à la prise d'un rendez-vous en vaccination, nous vous invitons à vous référer à l'ICASI de votre clinique de soins infirmiers